



**DISCOURS-PROGRAMME
DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA
CEMAC
AU PARLEMENT COMMUNAUTAIRE**

Malabo, le 02 mars 2018

Monsieur le Président du Parlement de la CEMAC ;
Honorables Députés;
Messieurs les Ministres ;
Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique;
Chers Invités, Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un immense plaisir et un agréable devoir de prendre la parole à l'occasion de cette première rencontre avec vous, Honorables représentants des populations de nos six Etats à ce Parlement Communautaire.

Je tiens à remercier le Président ainsi que tous les membres du Parlement pour l'accueil qu'ils m'ont réservé ainsi qu'à la délégation qui m'accompagne.

Tout en saluant votre dévouement aux idéaux de l'intégration régionale, je me réjouis de la perspective de collaborer aussi étroitement avec le Parlement et je pense que nos premiers contacts augurent d'un bel avenir.

En cette circonstance solennelle conforme aux dispositions de l'Article 14 de la Convention communautaire, je voudrais vous exprimer toute la fierté que j'éprouve en me retrouvant du haut de cette tribune pour tracer les grandes lignes de mon action au cours des cinq prochaines années.

Avant de poursuivre mon propos, je voudrais profiter de cette tribune, pour exprimer au Peuple frère équato-guinéen ainsi qu'au Gouvernement de la République de Guinée Equatoriale, toute notre gratitude, pour l'hospitalité qu'ils n'ont cessé de manifester à l'endroit des Institutions Communautaires.

Ces égards témoignent de l'importance que les Plus Hautes Autorités accordent à la Commission de la CEMAC et au Parlement Communautaire comme maillons essentiels de notre intégration sous régionale.

Je ne manquerais pas à un devoir, celui d'exprimer solennellement à **Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, la reconnaissance infinie de toutes les Institutions de la CEMAC pour sa constante sollicitude, son implication personnelle et constante dans la marche de la Communauté.

Au-delà des obligations conventionnelles, ma présence ici ce jour marque l'expression de la solidarité et du soutien sans faille du Gouvernement de la CEMAC, face à la tentative de déstabilisation des Institutions dont a été victime la Guinée Equatoriale en décembre dernier.

Ces évènements malheureux, c'est ma conviction, ne sauraient détourner le **Président Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, de sa détermination à affermir et à préserver les acquis du processus d'intégration régionale dans un contexte de sécurité renforcée de nos frontières.

Soyez assuré que la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la libre circulation notamment la sécurisation des frontières figure au rang des priorités immédiates de mon action.

Qu'il me soit également permis d'exprimer toute l'admiration que m'inspire l'action remarquable que mon prédécesseur, Monsieur Pierre Moussa, a menée pendant les cinq dernières années à la tête de la Commission de la CEMAC

dans des conditions difficiles et de le remercier pour son amitié.

**Monsieur le Président ;
Honorables Députés;**

De ma carrière d'universitaire et à la suite des responsabilités politiques que j'ai assumées dans mon pays, le Gabon, je me suis fait une conviction solide à savoir que les pays de sous-région, pris individuellement, ne sont pas économiquement viables pour garantir l'émergence de nos économies.

Je reste convaincu que la coopération économique et l'intégration régionale représentent de puissants instruments propres à renforcer la compétitivité et à éviter la marginalisation de nos pays dans le contexte de la mondialisation.

Vous comprenez donc mes profondes et respectueuses gratitude en l'endroit des Chefs d'Etat de la CEMAC qui m'ont fait confiance pour présider aux destinées de la Commission.

Naturellement les commissaires qui m'accompagnent se joignent à moi pour exprimer leurs remerciements aux Chefs d'Etat pour leur nomination au Gouvernement de la Commission.

L'occasion m'est offerte pour exprimer ma profonde gratitude au Président de la République Gabonaise, **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, qui après avoir fait de moi son Premier Ministre pendant trois ans, a jugé digne de présenter ma candidature à ses pairs pour occuper les

prestigieuses fonctions de Président de la Commission de la CEMAC.

Excellence, Mesdames et Messieurs ;

L'intégration demeure la grande priorité de nos Etats.

Elle a été toujours au centre des préoccupations des hommes politiques de notre sous-région.

Qu'il me soit permis de rappeler et de louer l'anticipation dont ont fait montre les pères fondateurs de l'UDEAC et dont la flamme pour l'intégration en Afrique centrale a été maintenue par leurs illustres successeurs.

C'est pourquoi, en dépit d'énormes richesses dont regorgent nos pays, ils ont compris que seuls, nos Etats ne réunissaient pas toutes les conditions pour asseoir la prospérité de leurs populations.

Ils ont compris très tôt les bienfaits qu'apporterait à leur indépendance économique, la création d'une union économique.

En effet, notre prospérité et l'émergence projetée de nos pays sont conditionnées par notre capacité à promouvoir et à consolider les échanges dans le cadre d'un marché régional.

**Monsieur le Président ;
Honorables Députés;**

Le Gouvernement de la Commission vient de prendre ses fonctions dans un contexte particulièrement difficile.

Sur le plan économique, les effets récessifs de la chute des prix du pétrole intervenue en 2014 ont mis en relief les lacunes structurelles dont souffrent les pays de la CEMAC.

Dépendante des matières premières, faiblement diversifiée, la zone CEMAC a enregistré depuis 2014, une décélération continue de la croissance économique. Certains pays sont entrés en récession.

Le défi sécuritaire avec les coûts qu'il engendre, a contribué à détériorer de manière significative les déficits budgétaires et les comptes extérieurs.

Cette situation préjudiciable pour la solidité de la monnaie commune, a contraint les Etats à adopter des réformes structurelles tendant à renforcer la gestion budgétaire, à lutter contre la corruption, à améliorer l'environnement des affaires et à réduire les déséquilibres macro-économiques.

Sur le plan sécuritaire, malgré les efforts déployés par les Etats, les groupes terroristes notamment BOKO HARAM continuent de menacer la sécurité du Cameroun et du Tchad.

En Centrafrique, en dépit de l'accalmie à Bangui, la persistance de tensions à l'intérieur de la RCA, s'est traduite par de milliers de déplacés. La situation, à en juger par le renforcement récent des effectifs de la MINUSCA, est loin d'être stabilisée.

Dans le pays qui nous offre ce jour l'hospitalité et comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, une tentative de déstabilisation des institutions a été fort heureusement déjouée.

Cette instabilité a malheureusement amplifié dans notre région, ce sentiment d'insécurité sujet aux reflexes de repli sur soi, préjudiciable à l'approfondissement de l'intégration.

En somme, la CEMAC fait face à des défis majeurs, défi sécuritaire, défi économique qui imposent à la Commission la mise en œuvre de réponses appropriées, en appui aux réformes structurelles engagées par les Etats.

**Monsieur le Président ;
Honorables Députés;
Messieurs les Ministres ;
Chers Invités, Mesdames et Messieurs ;**

Nous prenons nos fonctions au lendemain de la décision historique de la libre circulation des biens et des personnes dans notre zone.

Quinze ans que la mise en oeuvre de cette décision était attendue !

La CEMAC s'est fixée pour ambition, il faut le rappeler, de devenir à l'horizon 2025, un espace économique intégré, émergent où règnent la sécurité et la bonne gouvernance au service du développement.

Cette mesure ouvre donc à notre zone des perspectives d'accélération de notre marche vers le marché commun.

Les nombreux défis sus-rappelés, dont celui d'offrir des emplois à la jeunesse qui constitue plus de 50% de la population de la zone, orientent indubitablement les actions

des Gouvernants sur la valorisation durable des matières premières et partant, sur la diversification de l'économie.

Nous reconnaissons tous que les résultats obtenus dans le processus de l'intégration dans la zone CEMAC ne sont, ni à la hauteur des enjeux dans le contexte actuel de la mondialisation, ni suffisamment perceptibles dans le vécu quotidien des populations de l'Afrique centrale.

Il est indéniable qu'avec moins de 3% d'échanges intracommunautaires et de nombreux obstacles physiques et réglementaires à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, les économies de la zone CEMAC demeurent encore fortement cloisonnées.

Contrairement aux autres Communautés Economiques Régionales, la CEMAC peine à s'affirmer, au travers des actions visibles et en adéquation avec les attentes des citoyens.

Face à l'étroitesse des marchés nationaux, nous n'avons pas d'autre choix que de nous unir pour donner des perspectives prometteuses à la diversification des activités économiques ?

Repenser la gouvernance et surtout rendre plus efficaces nos interventions communautaires pour accélérer l'intégration régionale, tel sera le leitmotiv du mandat de la Commission.

**Monsieur le Président ;
Honorables Députés;**

Le nouveau Gouvernement de la Commission va avoir pour tâche principale, l'implémentation de la 2nd phase 2017-2021 du Programme Economique Régional (PER) dans la suite du Plan Opérationnel 2010-2015 qui, malheureusement, n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre suffisante.

Et pour cause, une conjoncture sécuritaire défavorable conjuguée à l'insuffisance des ressources de la CEMAC, ont fortement contrarié les priorités au rang desquelles, l'instauration d'un espace physique intégré, le développement du capital humain, pour ne citer que celles-là.

Cette mise en œuvre opérationnelle moyenne du PER a conduit à une reformulation des priorités, objet de la 2^{ème} phase sus indiquée et portant sur 13 projets identifiés principalement dans le domaine des infrastructures de transport.

Au cours du mandat que nous venons d'entamer, la Commission se focalisera sur quelques projets Quick Wins, nécessitant peu de ressources financières, rapides à mettre en œuvre et ayant un impact visible sur le développement communautaire.

Nous osons ainsi espérer une avancée décisive de la CEMAC par le renforcement de l'intégration physique et l'accélération de l'intégration commerciale.

Il s'agit là des deux missions principales du Plan Opérationnel 2017-2021 auxquelles sont attachés 5 axes

stratégiques et 13 projets phares qui devraient contribuer à accélérer la diversification économique et la création d'emplois.

- Le développement des échanges commerciaux intracommunautaires, qui n'est pas suffisant à l'heure actuelle, devrait être dopé par l'intégration physique et la facilitation des transports.
- Dans le domaine de l'électricité, grâce à une production électrique plus importante, ce sont 5 millions de personnes supplémentaires qui auront accès à l'électricité. Dans ce sens, la Commission ne peut qu'encourager les Etats dans les réformes sectorielles en cours ou envisagées pour améliorer l'offre d'énergie et l'accès des populations à ce service essentiel.

La Conférence des Chefs d'Etat tenue à N'Djamena le 31 octobre dernier a donné une impulsion à ces aspects en adoptant la politique Energétique et la Politique Communautaire des Transports en Afrique Centrale à l'horizon 2035.

Ces politiques je rappelle, visent à doter la sous-région d'infrastructures énergétiques fiables, efficaces et capables d'assurer son intégration physique.

**Monsieur le Président ;
Mesdames, Messieurs ;**

Les NTIC représentent aujourd'hui un facteur d'accélération de la croissance et un véhicule majeur d'inclusion de la création de richesse dans nos pays.

- Par la mise en place et le développement des infrastructures numériques, il est attendu une réduction drastique des coûts d'accès d'internet et une augmentation des flux de communication téléphonique.
- En sus des initiatives prises par les Etats dans ce domaine, la Commission va engager en relation avec les autorités compétentes nationales, le processus de création d'un réseau unique téléphonique de la CEMAC.

Au titre de la mission du PER relative à l'accélération de l'intégration commerciale, les axes suivants, je cite, la facilitation de la libre circulation, le développement du capital humain et l'accélération de la diversification économique, représentent des axes majeurs sur la base desquels va reposer l'action de la Commission au cours des cinq prochaines années.

Au total, le coût du plan opérationnel 2017-2021 de PER est évalué à près de 1000 milliards de FCFA.

La mobilisation de son financement constitue un défi majeur et une des conditions essentielles de succès du PER.

C'est à ce niveau que je perçois les risques auxquels la réalisation de cette seconde phase du PER serait confrontée.

C'est pourquoi, outre la nécessaire volonté politique qui devra se traduire par la transposition au niveau des législations nationales des projets du PER, il apparaît évident que le secteur privé, à travers des PPP, devrait être

associé et impliqué pour être l'acteur majeur de mise en œuvre du PER.

Pour cela, il faut leur offrir, un cadre macro-économique assaini, un cadre des affaires amélioré et des ressources humaines qualifiées et disponibles.

C'est à cette fin que la Commission lancera dès cette année le processus de préparation et d'adoption d'une directive communautaire sur le cadre législatif des PPP en zone CEMAC.

Plus généralement, il faut se donner les moyens de notre politique.

Dans cet ordre d'idées, je viens de vous rappeler la nécessité de mobiliser le secteur privé local, les investisseurs étrangers et aussi les partenaires au développement.

Les domaines concernés par le PER sont ceux qui intéressent les investisseurs privés, surtout dans l'environnement actuel marqué par l'amoindrissement des capacités d'intervention de l'Etat.

Comme alternative durable et inclusive pour relancer et diversifier les sources de la croissance, nos espoirs ici se fondent sur les énormes potentialités de développement qu'offrent les interventions du secteur privé.

Mais avant que de faire appel à l'extérieur, la meilleure manière de rendre attractif le PER, c'est d'une part, affirmer notre volonté commune de bâtir un espace d'économies intégrées, mais aussi mobiliser le principal instrument de

financement communautaire qu'est la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI).

Pour rappel, les Chefs d'Etat, conscients de la nécessité de garantir un financement pérenne des institutions communautaires et des projets intégrateurs, ont décidé de changer de mode de perception de la TCI de manière à la déconnecter de Trésors nationaux.

Notre ambition n'est tenable qu'à la condition de disposer des moyens financiers dédiés à la mise en œuvre des phases opérationnelles du PER.

Que vaudraient toutes nos intentions et nos programmes d'actions si leur mise en œuvre est sans cesse brider voire annihiler par les limites de nos moyens de financement ?

Améliorer les performances de la TCI, voilà un chantier qui retiendra toute notre attention dès cette première année de notre mandat.

Cette démarche ira de pair avec l'amélioration de la gouvernance aussi bien au sein de la Commission que des Institutions de la Communauté.

Après des années d'errance, le temps est venu de restaurer les capacités opérationnelles de la Commission.

Cette perspective est intimement liée au règlement durable de la crise au pays de siège de la Commission de la CEMAC.

Comme vous le savez, cette crise a sérieusement entamé les capacités opérationnelles des services. Elle est à l'origine de la faible performance dans la mise en œuvre

des projets financés par les bailleurs et des coûts exorbitants ayant obéré le budget de la Commission.

Malgré ce contexte instable, nous saluons et louons les efforts que le Président de la République Centrafricaine, **Son Excellence Pr. Archange TOUADERA**, déploie pour assurer la sécurité et l'installation définitive de la Commission à Bangui.

Aussi, nous concentrerons nos efforts à la remobilisation des hommes et des femmes de la Commission. Non sans placer l'assainissement des services en vue de réduire les charges de fonctionnement au rang des priorités de l'action du Gouvernement de la Commission.

Dans cette optique, nous sommes appelés également à porter une attention toute particulière sur le renforcement organisationnel et des capacités de la Commission de la CEMAC avec l'appui de nos partenaires.

Nous devons orienter les ressources vers davantage le financement des projets intégrateurs que le fonctionnement des institutions et organes. Les dépenses doivent être plus que jamais efficaces et être compatibles avec les ressources limitées.

Cet exigence nous concerne tous : Commission, mais également les autres Institutions, Organes et Agences d'exécution de la Communauté.

Il faut donner du sens au Fonds de Développement Communautaire (FODEC).

Au titre du budget 2018 de la Communauté, le FODEC va être redynamisé. Ceci a été rendu possible par la clarification des procédures dédiées avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale.

Ainsi, les ressources déjà disponibles seront consacrées à la poursuite et la réalisation de projets dans le domaine des infrastructures et aussi dans le volet relatif au renforcement des capacités.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

La situation sus-rappelée soulève une autre préoccupation majeure qui interpelle aussi bien la Commission que le Parlement. C'est celle de l'architecture des institutions de la Communauté.

Il nous faut s'interroger sur l'efficacité du dispositif actuel et la compatibilité des charges qu'il induit avec le financement communautaire.

Comme vous le savez sans doute, le fonctionnement de notre Communauté affiche quelques signes de faiblesse déjà apparents depuis quelques années.

Nous nous félicitons de la priorité accrue que la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC accorde à cette question depuis 2006, année au cours de laquelle un vaste Programme de Réforme des Institutions de la Communauté

(PRI) avait été lancé afin de donner une dynamique nouvelle à l'intégration régionale.

En dépit des réalisations majeures, je citerai (i) l'application du principe de la rotation intégrale aux postes de premiers dirigeants des institutions communautaires, (ii) la transformation de la Cour de justice communautaire, (iii) la fusion en cours des deux Marchés Boursiers de la zone CEMAC ; nous restons préoccupés par l'inefficience de ces réformes et l'acuité des problèmes liés à la gouvernance des institutions communautaires.

Par ailleurs, vous aurez noté le projet de rationalisation de la CEMAC et la CEEAC qui placera à terme, l'Afrique centrale dans une configuration à onze pays au lieu de six qui composent la CEMAC.

En effet, la mise en cohérence des programmes et plans sectoriels des deux communautés prédestine les synergies qui conduiraient indubitablement à revoir la structuration des institutions de la Communauté.

Pour souligner l'importance de cette question, le COPIL-CER, placé sous la haute présidence dédiée de **Son Excellence le Président Paul BIYA** pour la région de l'Afrique Centrale, est à pied d'œuvre.

Inscrite dans la dynamique de l'Agenda de l'Union Africaine, cette réforme est désormais unanimement reconnue comme un instrument stratégique incontournable de l'émergence du Continent.

Il faut s'y préparer.

Comme il faut également s'atteler, pour ne pas subir les évènements, à mobiliser les intelligences sur la question d'une monnaie unique dans la nouvelle configuration d'une Communauté à onze Etats en Afrique Centrale.

Déjà, faut-il le rappeler, ici et là sur le continent, des zones monétaires sont en construction soulignant ainsi que l'adoption d'une monnaie commune est un accélérateur inclusif pour l'approfondissement de l'intégration, de la croissance et du développement économique.

C'est pourquoi et en écho avec les recommandations des Autorités de la Communauté, la Commission va procéder à l'évaluation du Programmes des Réformes Institutionnelles (PRI) afin d'en apprécier la pertinence et suggérer les modalités d'une rationalisation des institutions et organes de la Communauté.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

Les Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), réunis à l'occasion du Sommet tenu le 17 février 2017 à Djibloho en Guinée Équatoriale, ont chargé la République du Tchad de présider aux destinées de la Communauté, en lui confiant la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat.

Au titre du mandat du TCHAD, **le Président Idriss DEBY ITNO** a prescrit au Président de la Commission des actions qui lui paraissent prioritaires au rang desquelles :

- La relocalisation effective de la Commission de la CEMAC dans son pays de Siège ;
- La mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes dans l'intégralité de l'espace communautaire et de la Politique Commune d'Émi-Immigration en zone CEMAC ;
- Le suivi de la mise en œuvre et la poursuite diligente respectivement du Plan Opérationnel 2017-2021 du PER et du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) ;
- La finalisation de l'exercice de relecture du PER ;
- La mise en œuvre de l'Acte Additionnel relatif au recouvrement intégral de la TCI ;
- L'installation des Juges de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes Communautaires concomitamment avec le paiement des indemnités de départ des Juges sortants ;
- La mise en application du nouveau Code Douanier révisé ;
- La poursuite des travaux d'harmonisation des législations minières des Etats membres de la CEMAC dans l'optique d'aboutir à l'adoption d'un Code Minier Communautaire en zone CEMAC.

Cette feuille de route dont la plupart des actions sont en cours de mise en œuvre servira, vous vous en doutez, d'aiguillon de l'action du Gouvernement de la Commission.

Autre socle sur la base duquel l'action de la Commission reposera au cours des cinq prochaines années, ce sera l'accélération des réformes économiques dont la mise en œuvre requiert davantage la coordination plus marquée de la Commission.

Les affres de la décélération de la croissance économique dans la zone ont conduit les Etats de la CEMAC à adopter 21 mesures dans le cadre du PREF-CEMAC articulées autour de 5 piliers que sont (i) la Politique budgétaire; (ii) la Politique monétaire et système financier; (iii) les Réformes structurelles; (iv) l'Intégration régionale; et (v) la Coopération internationale.

Au-delà de l'objectif de réduction des déficits budgétaires et de la consolidation des réserves de change, le PREF-CEMAC consacre les mesures de réformes structurelles visant à diversifier nos tissus économiques de manière à les rendre plus résilients et à même de créer davantage des emplois notamment au profit des jeunes.

Aussi, la Commission entend renforcer son rôle de coordination et de suivi des dites réformes, à travers notamment la consolidation de la surveillance multilatérale et de la convergence des politiques économiques.

Le PREF-CEMAC, sous la direction de Son Excellence, **le Président SASSOU NGUESSO**, vient de tenir sa quatrième réunion à Douala qui a relevé les premiers résultats encourageants de la mise en œuvre des programmes de réformes dans la zone CEMAC.

Monsieur le Président ;
Honorables Députés;

Aux difficultés du financement de la Communauté par la TCI, il ne fait aucun doute que le contexte sécuritaire dans la sous-région détermine l'accélération du processus de l'intégration régionale et la mise en œuvre en œuvre des projets du PER.

Vous convenez avec moi qu'il est légitime de s'inquiéter de la persistance des formes multiples d'insécurité aux frontières et à l'intérieur des pays de la sous-région.

Les derniers évènements, fort préoccupants, notamment le coup d'Etat manqué dans le pays où nous siégeons aujourd'hui, nous rappellent que la question de l'insécurité doit être entendue comme une priorité stratégique.

Après la mise en place effective de la libre circulation dans les six Etats, il convient de doter les points d'entrée dans les Etats, de dispositifs spécifiques propres à sécuriser les frontières intérieures et extérieures de la CEMAC.

Ce processus est engagé.

Convaincu que le règlement des conflits est une condition préalable à la réalisation d'une croissance durable et au recul de la pauvreté, les formes diverses d'insécurité dans notre sous-région doivent être éradiquées.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués Invités ;**

Le budget de la Communauté pour l'exercice 2018 qui vous sera présenté très prochainement a été construit sous le sceau des enjeux et orientations sus-rappelés.

Il s'agira du dernier élaboré sous forme de budget de moyens.

En effet, pour donner plus de lisibilité à l'action des interventions communautaires, pour améliorer l'efficacité des dépenses et rendre plus optimale l'allocation des ressources, la Commission va initier dans le cadre des prochaines conférences budgétaires, le processus de mise en place d'un budget programme de la Communauté axé sur les résultats.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Messieurs les Ministres,
Chers invités,
Mesdames, Messieurs,**

Au-delà de toutes ces politiques et programmes que nous projetons de mettre en œuvre et aussi pertinents et utiles qu'ils soient, que valent toutes ces actions si à l'instar d'autres Communautés Economiques Régionales, celles-ci ne confèrent à nos concitoyens aucune gratification particulière d'appartenance à l'espace CEMAC.

Il s'agit en somme de construire et affirmer, dans notre espace, une nouvelle citoyenneté.

C'est cette nouvelle dimension que nous voulons contribuer à imprimer au sein de la Communauté par le moyen d'une identité CEMAC affirmée et rendue plus concrète par la libre circulation accélérée des populations.

L'esprit communautaire se concrétise également par le moyen d'une réelle intégration des opportunités

économiques à l'échelle de la sous-région à travers le décloisement des marchés nationaux, et la création d'un secteur fort et diversifié de productions manufacturées compétitives.

Notre appartenance à la Communauté se matérialisera aussi par une meilleure représentation du Peuple au Parlement, laquelle devrait être consacrée par l'élection au suffrage universel des députés au Parlement.

Pour que nos actions soient porteuses et crédibles face à nos partenaires, il importe que nous soyons exigeants vis-à-vis de nous-mêmes, de nos obligations et de nos engagements.

Pour ma part, avec mon gouvernement et tous les autres Premiers Responsables de la Communauté, je formule le vœu ardent, que l'histoire retienne de l'engagement de mon équipe, sa détermination irréprochable dans l'accomplissement de sa mission au service des peuples d'Afrique Centrale.

Peuples que nous voulons solidaires, prospères, grâce à des économies compétitives, dans un environnement débarrassé des conflits et de l'insécurité, portées autant par une Commission, qu'un Parlement dynamiques.

Quant au rôle du Parlement, je vous annonce donc que votre voix et votre appui seront encore plus sollicités au cours des prochaines années, contribuant ainsi à relayer et amplifier la pertinence, l'impact et la visibilité de toutes nos actions et faisant de notre Parlement communautaire, un des outils de prédilection pour le développement social et économique de nos pays.

Monsieur le Président,

Avant de clore mon propos, permettez-moi de remercier l'équipe de cadres compétents qui m'a accompagné depuis ma prise de fonctions il y a quelques mois.

Certains, profitant de l'errance sont vautrés chez eux en attendant confortablement leur salaire à la fin du mois pendant que d'autres se dévouent à la tâche.

A ces derniers je dis merci en émettant le vœu que les premiers se joignent à nous pour relancer et construire ensemble l'intégration de nos pays.

Vive notre Parlement communautaire !

Vive la CEMAC!

Je vous remercie de votre aimable attention.